

Paris, le 5 septembre 2024

LE CONSEIL DU COMMERCE DE FRANCE SALUE LA NOMINATION DE MICHEL BARNIER ET APPELLE DE SES VŒUX LA NOMINATION D'UN(E) MINISTRE DU COMMERCE POUR MENER À BIEN LA POLITIQUE DE TRANSFORMATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR

Le Conseil du Commerce de France* et ses 31 fédérations adhérentes saluent la nomination de Michel BARNIER au poste de Premier ministre et appellent de ses vœux la nomination d'un ministre du Commerce afin de garantir aux entreprises du secteur un environnement économique et social favorable qui permettent d'assurer leur développement, la pérennité de leurs emplois et leur maintien dans les territoires.

Avec près de 780 000 entreprises qui recouvrent des milliers de TPE et PME mais aussi des ETI et des grandes entreprises qui font la fierté de notre pays, le commerce est le premier employeur privé de France avec plus de 3,6 millions de personnes. Notre secteur, trop souvent éprouvé ces dernières années, a plus que jamais besoin de sérénité et de vision pour continuer à commercer.

Les acteurs du commerce travaillent depuis 18 mois au sein du **Conseil National du Commerce**, une instance dédiée dans laquelle, tous ensemble, nous parvenons à faire des propositions faisant consensus. Désormais, il est urgent que les activités parlementaires et gouvernementales reprennent leur dynamique car nos priorités ne peuvent aboutir sans une volonté politique d'agir et sans définir un cap de stabilité économique et financière.

La première d'entre elles est relative à la transposition dans le projet de loi de simplification de la vie économique de l'accord historique signé le 3 juin dernier entre les représentants des bailleurs et les fédérations du commerce relatif à la mensualisation du règlement des loyers du bail commercial et ses contreparties. Nous appelons de nos vœux la reprise des travaux parlementaires sur ce sujet afin que les mesures consensuelles portées par ce protocole puissent être votées par la représentation nationale et sécurise une mise en œuvre rapide de celles-ci par l'ensemble des acteurs concernés.

D'autres sujets de simplification, de décarbonation, de développement des territoires ou encore de lutte contre les iniquités fiscales et les obligations légales entre les différents acteurs du commerce doivent être engagés pour permettre à nos entreprises de disposer des capacités d'investissements nécessaires pour réussir leur transformation digitale et environnementale dans un monde extrêmement concurrentiel et incertain.

Le Conseil du Commerce de France attend beaucoup de la feuille de route du gouvernement et de son Premier ministre et se tient prêt à venir présenter les priorités pour le secteur.

« Le commerce, premier employeur privé de France doit être légitimement représenté au sein du gouvernement. Michel BARNIER, qui fut secrétaire d'état au Commerce et à l'Artisanat, sait combien l'avenir de notre profession dépend de la politique qui sera mise en place pour maintenir les emplois de notre secteur, favoriser les investissements nécessaires à la modernisation de nos entreprises et protéger le lien social et l'équilibre de nos territoires » prévient Yves Audo, président du Conseil du Commerce de France.

Contact presse :
Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97

***A propos du Conseil du Commerce de France :**

Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles : ■ Commerces de détail non alimentaires ■ Fédération des acteurs du commerce et des territoires ■ DLR la Fédération des matériels ■ Fédération du commerce coopératif et associé ■ Fédération du commerce et de la distribution ■ Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant ■ Fédération des détaillants en chaussures de France ■ Fédération des enseignes de la chaussure ■ Fédération de l'horlogerie ■ Syndicat de groupements et d'enseignes de pharmacies d'officine ■ Fédération des enseignes de l'habillement ■ Fédération e-commerce et vente à distance ■ Fédération française de l'équipement du foyer ■ Fédération française de la franchise ■ Fédération française de la parfumerie sélective ■ Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique ■ Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison ■ Fédération nationale de l'habillement ■ Fédération nationale de la photographie ■ Les jardineries et animaleries de France ■ Fédération pour la promotion du commerce spécialisé ■ L'union de la bijouterie horlogerie ■ Union du grand commerce de centre-ville ■ Ufip Énergies et mobilités ■ Union professionnelle des entreprises du commerce à distance ■ Union sport & cycle ■ Alliance France cuir ■ Fespa France ■ FFAC ■ Mercatel ■ Picom

Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerce de proximité, centres commerciaux, e-commerce. Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,6 millions de personnes.

Le CdCF est présidé depuis le 9 juin 2022 par Yves Audo.



Conseil du Commerce de France

76-78 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris - Tel : 01 40 15 03 03
www.cdcf.com – Twitter : @CdCFCommerce – Facebook : @conseilducommercedefrance
Le Conseil du Commerce de France est membre du Medef